



DEPARTEMENT  
DES  
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
\*\*\*\*\*

COMMUNE de QUEVERT  
22100  
Tél. : 02.96.85.81.80

ARRETE N° 2026/67

ARRETE : **Prescrivant la réalisation de travaux et fixant les délais d'exécution des prescriptions émises pour le magasin ACTION «4 Centre Commercial le Chêne» à QUEVERT**

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212.2 ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 123.1 et suivants ;

VU le décret n°95.260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la visite par le groupe de visite en date du 25 mars 2026 ;

VU le procès-verbal de la commission de sécurité de l'arrondissement de Dinan chargée de la sécurité consécutive à la visite de la commission de sécurité du 25 mars 2026 et de la réunion plénière du 9 avril 2026.

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Le Directeur du magasin ACTION au « 4 Centre Commercial Le Chêne » à QUEVERT est tenu d'entreprendre et de faire exécuter dans les délais fixés ci-dessous, les travaux et aménagements précisés dans le procès-verbal de la Commission ci-joint, objets des prescriptions :

<i>PRESCRIPTIONS</i>	<i>DELAI D'EXECUTION</i>
Prescriptions maintenues : aucune	
Prescriptions nouvelles circonstanciées :	
2026/01	15 jours
2026/02	1 mois
2026/03	15 jours

Article 2<sup>ème</sup> : Il est fait **obligation** à l'exploitant d'informer Monsieur le Maire de QUEVERT de la réalisation des travaux prescrits.

Article 3<sup>ème</sup> : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et transmis à la Sous-préfecture de Dinan.

A QUEVERT, le 21 Avril 2026  
Le Maire,  
Philippe LANDURE



Publié le 23 avril 2026